

DEPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE MILLEMONT

**COMPTE RENDU - EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date d'affichage**  
15/06/2014

**Date du conseil municipal**  
20/06/2014

L'an deux mil quatorze, le 20 juin à vingt et une heure,  
Le conseil communal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annie JOSEPH, Maire,

Membres en exercice : 11

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 21h05 et constate la présence des membres suivants :

	Présents	Absent (e)	Procuration à
Mme JOSEPH Annie	X		
M. SÉRISÉ Bertrand		X	Mme Annie JOSEPH
M. FRATTINI Bruno	X		
M. ROBERT Guy-Michel	X		
Mme CARTIER Simone	X		
Mme CHAUSSIS Nathalie	X		
M. LE GOAZIOU Dominique	X		
Mme VIANA DE MENDONCA Céline	X		
M. CULLIN Patrice	X		
M. BIGOT Dominique	X		
Mme MUZY Véronique	X		

Madame Nathalie CHAUSSIS a été élue secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Ordre du jour :**

1. **Approbation du Conseil Municipal du 16/05/2014**
2. **IFAC**
3. **URBANISME**
4. **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'YVELINES**
5. **SYNDICATS**
6. **QUESTIONS DIVERSES**

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 MAI 2014.** : Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance suite à la lecture du compte rendu par Madame le Maire. Aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu, il a été approuvé par l'ensemble du Conseil municipal.

## **2 IFAC :**

- A. Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a signé la convention avec l'IFAC 78 concernant les prochaines vacances allant du 7 juillet au 1 août 2014. Le tarif à la journée est de 20,00€ plus ou moins 2 € selon la participation des familles pendant cette période. Madame le Maire fait savoir au conseil municipal que trois enfants de la commune sont inscrits au centre de loisirs de Montfort l'Amaury pour la période estivale.

Madame le Maire demande si la commune souhaite aider les familles selon le quotient familiale. Le conseil municipal décide que si une aide doit être apportée, celle-ci pourrait être mise œuvre par le biais du CCAS. Les modalités seront à étudier.

Madame le Maire remarque qu'il est difficile de disposer de la liste des enfants qui résident sur la commune. Il conviendrait de trouver un support technique et/ou éventuellement événementiel qui permettrait de recueillir les informations pour une meilleure gestion des enfants de la commune scolarisés.

- B. Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de signer une convention IFAC sur les communes de Galluis et de Garancières pour les petites vacances scolaires et les mercredis pour l'année scolaire 2014/2015.

## **3 URBANISME :**

- A. Modification simplifiée du P. O. S. Article UH6.

Madame le Maire informe que la modification qui a été approuvée lors du conseil municipal en date du 20 décembre 2013 n'a pas été validée par les services de l'Etat.

Madame le Maire présente la nouvelle procédure suite aux remarques du service de l'Etat.

Après en voir entendu la lecture et les explications de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents la modification de l'article UH6 selon la demande des services de l'Etat.

- B. PLU : Plan Local d'Urbanisme :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de réaliser le passage du POS en PLU au vu de l'ordonnance du 5 janvier 2012 relative aux procédures d'élaboration et d'évolution des documents d'urbanisme.

Madame le Maire fait savoir que si la commune n'engage pas la modification du POS en PLU au plus tard le 31 décembre 2015, les règles qui seront en vertu du POS appliquées seront caducs à compter de cette date.

Madame le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de se doter d'un PLU.

Après en avoir entendu les explications de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager la modification du POS en PLU.

## **4 CCCY « Communauté de Communes de Cœur d'Yvelines » :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'installation des présidents et des vice-présidents a été faite le 16 avril 2014.

Président : M. Hervé PLANCHENAU

13 postes de vice-présidents ont été créés :

1 <sup>er</sup> Vice-président	Bernard JOPPIN
2 <sup>ème</sup> Vice-président	Annie GONTHIER
3 <sup>ème</sup> Vice-président	Rémi LUCET
4 <sup>ème</sup> Vice-président	Guy PELISSIER
5 <sup>ème</sup> Vice-président	Bertrand HAUET
6 <sup>ème</sup> Vice-président	François MOUTOT
7 <sup>ème</sup> Vice-président	Sylvain DURAND
8 <sup>ème</sup> Vice-président	Joseph Le FOLL
9 <sup>ème</sup> Vice-président	Alain BRICAULT
10 <sup>ème</sup> Vice-président	Denise PLANCHON
11 <sup>ème</sup> Vice-président	Hervé LEMOINE
12 <sup>ème</sup> Vice-président	Pierre SOUIN
13 <sup>ème</sup> Vice-président	Michel VERENNEMAN

**5. SYNDICATS :**

Madame le maire informe le conseil municipal que les présidents des syndicats intercommunaux ont été nommés suite aux élections municipales comme suit :

SIEED	M. BAUDOT
SIDOMPE	Guy PELISSIER
SIRAYE	Pierre-Marie MICHEL
SIERO	Jean-Louis AUBERT
SIAB	Michel VERENNEMAN
SIVOM	François MOUTOT

**6. QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur FRATTINI remercie le Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête du village qui s'est déroulée le 14 juin 2014.

Madame le Maire clos la séance à 22h15.

Mme JOSEPH Annie,

La secrétaire de séance, Mme Nathalie CHAUSSIS

M. FRATTINI Bruno

M. ROBERT Guy-Michel

Mme CARTIER Simone

Mme MUZY Véronique

M. LE GOAZIOU Dominique

Mme VIAINA DE MENDONCA Céline

M. CULLIN Patrice

M. BIGOT Dominique